

[21-27] Délais de signature de convention bilatérale de subvention - FAQ

Lors de l'envoi de la convention pour signature, le porteur et le gestionnaire disposent d'un délai de 144 heures en tout pour signer via le mail de signature reçu.

Une fois la signature effectuée par le porteur, le dossier est actualisé dans l'application et le mail de signature est envoyé au gestionnaire signataire. Le décompte de 144h ne s'arrête pas, il s'agit d'un délai total pour les deux signataires.

Si le gestionnaire ne procède pas à la signature dans ce délai de 144h, cette dernière expire. La demande repasse au statut « Validée en comité – Elaboration de la convention » et un nouveau cycle de signature doit être effectué.